FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

TARIFS DES REDEVANCES MENSUELLES POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS et RÉSIDENTS-CHERCHEURS

LES PRIX MENSUELS SONT ETABLIS POUR UN SEJOUR DU 1ER JOUR AU DERNIER JOUR DU MOIS CALENDAIRE

Chambres	Individuelle	Double/ (2 personnes)	Studio/ (2 personnes)
ETUDIANTS - formation initiale	***590 € (6)***	***720 €***	***940 €***
CHERCHEURS ET POST-DOC	***710 €***	***820 €***	***1020 €***

Tarifs applicables à partir du 1er septembre 2026 (plus de 93 jours)

1. L'admission n'est effective qu'après le versement **avant la date indiquée sur l'email, et au plus tard un mois avant votre arrivée** :
   - du dépôt garantie-dommages équivalent à un mois de redevance par chambre ou studio
   - de la redevance (ou demi-redevance pour une arrivée après le 15) pour le 1er mois du séjour, selon les indications précisées au point 2.

   Pour tout paiement par virement, il est obligatoire d'en envoyer une preuve à notre service comptable – compta@fbl-paris.org - (par ex : copie de l'ordre de virement mentionnant le nom de l'étudiant).

2. La redevance est payable, chaque mois, et sans rappel, **avant le 5 du mois en cours pour les prochains mois** :
   - **Une arrivée avant le 16** du mois donne lieu au paiement d'une **redevance complète** pour le mois. **Une arrivée à partir du 16** du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** pour le mois considéré.
   - **Un départ avant le 16** du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** et **un départ à partir du 16** du mois donne lieu au paiement d'une **redevance entière**.

   LES VERSEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES :

   → **par virement** au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôtre *(tous frais d'opération à la charge de l'expéditeur)* :
   Domiciliation : LA BANQUE POSTALE – Centre de Paris – 75900 PARIS CEDEX 15 FRANCE
   Code IBAN | **FR49** | **2004** | **1000** | **0101** | **9391** | **5H02** | **032** |
   Code BIC : **PSSTFRPPPAR**

   → **Par virement ou carte bancaire pour les mois suivant votre arrivée.**

   → **Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**

3. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse admin@fbl-Paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.

4. Le jour du départ, la chambre doit impérativement être libérée et les clés remises aussitôt à la réception, **avant midi**.

5. Le dépôt garantie-dommages est remboursé, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées en retournant à notre service comptable (compta@fbl-paris.org) le document ci-joint « *Remboursement caution garantie-dommages* ». Ce dépôt est remboursé après contrôle des lieux, effectué du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du service compétent.

   Merci d'adresser toute question relative aux paiements et remboursements à l'adresse suivante : **compta@fbl-paris.org**

6. La fondation a mis en place un système de réduction de redevance, pour les étudiants admis par la Fondation Biermans-Lapôtre à la Cité Internationale Universitaire de Paris **par le biais des commissions d'admissions belge et luxembourgeoise**. Cette réduction éventuelle de **100 euros par mois** est basée sur un dossier tenant notamment compte des revenus. (admin@fbl-paris.org)

FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

7ème étage

TARIFS DES REDEVANCES MENSUELLES POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS
RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS et RÉSIDENTS-CHERCHEURS

LES PRIX MENSUELS SONT ETABLIS POUR UN SEJOUR DU 1ER JOUR AU DERNIER JOUR DU MOIS CALENDAIRE

Chambres	Individuelle	Studio/ (2 personnes)
ETUDIANTS - formation initiale	***550 € (6)***	**940 €**
CHERCHEURS ET POST-DOC	**670 €**	**1020 €**

Tarifs applicables à partir du 1er Septembre 2026 (plus de 93 jours)

1. L'admission n'est effective qu'après le versement **avant la date indiquée sur l'email, et au plus tard un mois avant votre arrivée** :
   - du dépôt garantie-dommages équivalent à un mois de redevance par chambre ou studio
   - de la redevance (ou demi-redevance pour une arrivée après le 15) pour le 1er mois du séjour, selon les indications précisées au point 2.

   Pour tout paiement par virement, il est obligatoire d'en envoyer une preuve à notre service comptable – compta@fbl-paris.org - (par ex : copie de l'ordre de virement mentionnant le nom de l'étudiant).

2. La redevance est payable, chaque mois, et sans rappel, **avant le 5 du mois en cours pour les prochains mois** :
   - **Une arrivée avant le 16** du mois donne lieu au paiement d'une **redevance complète** pour le mois. **Une arrivée à partir du 16** du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** pour le mois considéré.
   - **Un départ avant le 16** du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** et **un départ à partir du 16** du mois donne lieu au paiement d'une **redevance entière**.

   LES VERSEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES :

   → **par virement** au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôtre *(tous frais d'opération à la charge de l'expéditeur)* :
   Domiciliation : LA BANQUE POSTALE – Centre de Paris – 75900 PARIS CEDEX 15 FRANCE
   Code IBAN | **FR49** | **2004** | **1000** | **0101** | **9391** | **5H02** | **032** |
   Code BIC : **PSSTFRPPPAR**
   → **Par virement ou carte bancaire pour les mois suivant votre arrivée.**
   → **Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**
3. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse admin@fbl-Paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
4. Le jour du départ, la chambre doit impérativement être libérée et les clés remises aussitôt à la réception, **avant midi**.
5. Le dépôt garantie-dommages est remboursé, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées en retournant à notre service comptable (compta@fbl-paris.org) le document ci-joint « *Remboursement caution garantie-dommages* ». Ce dépôt est remboursé après contrôle des lieux, effectué du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du service compétent.
6. La fondation a mis en place un système de réduction de redevance, pour les étudiants admis par la Fondation Biermans-Lapôtre à la Cité Internationale Universitaire de Paris **par le biais des commissions d'admissions belge et luxembourgeoise**, valable pour une année, à raison de **100 euros par mois**, et sur la base des revenus. (admin@fbl-paris.org

   Merci d'adresser toute question relative aux paiements et remboursements à l'adresse suivante : **compta@fbl-paris.org**